

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 11 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 5 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage : 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à DELBECQ D. + FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P + CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-04-05

OBJET

Concours de photos
Attribution de prix



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services techniques ont installé au printemps, des décorations sur le thème des jeux olympiques et paralympiques, dans le centre-ville et aux entrées de la commune.

De nombreux haveluynois se sont prêtés au jeu des selfies devant ces installations et les ont diffusés sur les réseaux sociaux.

Face à cet engouement, le bureau municipal, a, lors de sa réunion du 29 mai 2024, décidé d'organiser, durant la période estivale, un concours photo ouvert uniquement aux haveluynois, ayant pour thème « Haveluy aime les JOP ». Un jury composé d'élus et d'habitants se réunira pour sélectionner 4 photographies. En parallèle, du 1er au 25 août, le public pourra choisir sa photo préférée sur la page Facebook « Haveluy, Ma ville ». La photo recueillant le plus de suffrages remportera le prix du public.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de récompenser les 5 lauréats en leur offrant une carte cadeau d'une valeur de 50 € utilisable dans une enseigne sportive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE d'offrir aux 5 lauréats du concours de photos une carte cadeau d'une valeur de 50 € utilisable dans une enseigne sportive.

DIT que la dépense résultant de cette décision sera imputée à l'article 65132 « prix » du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/09/2024
Publiée ou notifiée le 17/09/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,